

PREMIER TRIMESTRE 2026

Progression de la rentabilité et poursuite de la performance opérationnelle

Chiffre d'affaires : 1,95 Md€ (+0,3% en comparable)

Chiffre d'affaires T1 2026 de 1 946 M€, en progression de +0,3% en données comparables

- **Marques de proximité : 1,7 Md€ (+0,6% en comparable)**
 - **Montée en puissance des concepts magasins** « Oxygène » chez Franprix, « La Ferme » chez Naturalia, Spar « Origines » et inauguration des premiers magasins sous la nouvelle identité « Casino »
 - **Solide contribution des catégories de produits frais sur les ventes alimentaires**
 - **Développement de l'offre de restauration à emporter**
 - **Croissance du segment Mode & Maison chez Monoprix**
- **Cdiscount** : 228 M€ (-1,3% en comparable), en relation avec la stratégie de montée en puissance de la Marketplace par rapport aux ventes directes.
 - **GMV en hausse de +5,7%, porté par le dynamisme de la Marketplace (+13,1%)**

Progression de +10,4% de l'EBITDA ajusté¹ à 110 M€

Le Groupe enregistre un EBITDA ajusté de 110 M€ au T1 2026, en croissance de +10,4%, en dépit d'un contexte d'inflation croissante², alimentée par le rebond des prix de l'énergie.

La performance a été soutenue par la poursuite des plans d'actions opérationnels (démarque¹ et recouvrement des créances), la massification des achats sous alliances, la rationalisation du parc (sortie de 131 points de vente, transfert de 11 magasins intégrés en franchise et ouverture de 54 points de vente) et les économies de coûts.

L'EBITDA ajusté après loyers payés progresse de +17 M€ et s'établit à 1 M€.

Respect du covenant financier et redressement du cash-flow libre

Le covenant financier¹ est respecté avec un ratio « DFN covenant / EBITDA ajusté covenant » à 5,98x à fin mars 2026, en dessous du seuil contractuel de 7,41x.

Cash-flow libre avant frais financiers¹ de -45 M€, -126 M€ après frais financiers.

La liquidité¹ du Groupe ressort à 0,8 Md€ au 31 mars 2026, constituée essentiellement de trésorerie disponible. Le Groupe a obtenu de ses créanciers des « consentis » jusqu'au 28 mai 2026 au titre de ses principaux financements, y compris de ses financements opérationnels, soumis au respect de covenants. Le Groupe a pour objectif de parvenir à un accord de principe avec ses créanciers et FRH au plus tard d'ici la fin du mois de juin 2026.

Perspectives 2026

- Dans un contexte macro-économique marqué par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le groupe Casino se tient informé de l'évolution de la situation, en lien avec ses principales parties prenantes.
Le Groupe constate ainsi à fin mars : (i) une inflation croissante au T1 2026² qui devrait se poursuivre, mais un impact sur les coûts de transport et d'énergie maîtrisé à ce stade, et (ii) un impact non significatif sur l'activité opérationnelle et sur les tendances de consommation.
Le Groupe s'organise afin de contenir ces effets tout en assurant la conduite de son plan de transformation.
- Les discussions sur le renforcement et l'adaptation de la structure financière se poursuivent avec les créanciers et FRH dans l'objectif de **parvenir à un accord de principe au plus tard d'ici la fin du mois de juin 2026.**
- Le Groupe confirme son **objectif de retour à l'équilibre du cash-flow libre avant frais financiers en 2026³.**

Le Groupe rappelle que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'ont, à ce jour, ni été arrêtés ni été audités. Leur arrêté, sur une base de continuité d'exploitation, demeure conditionné à l'issue favorable des négociations en cours entre les parties prenantes à la restructuration financière du Groupe ([lien communiqué](#)).

En conséquence, la publication du Rapport Financier Annuel et du Document d'Enregistrement Universel 2025 est reportée dans l'attente de l'aboutissement de ces négociations ([lien communiqué](#)).

¹ Voir définition en annexe page 9

² Données Banque de France : inflation de +1,5% au T1 2026

³ Cet objectif s'entend hors effets liés aux procédures contentieuses non récurrentes se rapportant à des faits antérieurs à mars 2024, notamment la condamnation rendue par le tribunal correctionnel de Paris le 29 janvier 2026 (voir page 6)

CHIFFRE D'AFFAIRES ET EBITDA AJUSTÉ

Au T1 2026, le chiffre d'affaires ressort à 1 946 M€, en hausse de +0,3% en données comparables dont +0,6% pour les marques de proximité. Après prise en compte d'un effet évolution du parc des marques de proximité d'environ -3pts, le chiffre d'affaires du T1 est en recul de -2,7%.

CA HT par marque (en M€)	T1 2026 / 2025			T4 2025 / 2024		
	T1 2026	Variation		T4 2025	Variation	
		Comparable	Totale		Comparable	Totale
Monoprix	968	-0,4%	-1,8%	1 088	-0,5%	-0,5%
Franprix ¹	363	+0,8%	-3,6%	373	-1,4%	-4,8%
Casino ¹	296	+2,3%	-2,9%	281	+0,3%	-6,6%
Naturalia	82	+5,3%	+3,1%	79	+8,4%	+4,3%
Marques de proximité	1 709	+0,6%	-2,2%	1 821	-0,2%	-2,2%
Cdiscount	228	-1,3%	-1,3%	335	+3,7%	+3,7%
Autres	9	n.a.	-58,1%	24	+5,4%	-18,8%
GROUPE CASINO	1 946	+0,3%	-2,7%	2 180	+0,5%	-1,6%

L'EBITDA ajusté Groupe s'établit à 110 M€ (+10,4%) au T1 2026, portant le taux de marge à 5,7% (+67 bps).

(en M€)	T1 2025	T1 2026	Variation
Monoprix	67,0	77,5	+15,7%
Marge	6,7%	7,9%	+120 bps
Franprix	21,7	26,8	+23,3%
Marge	5,8%	7,4%	+161 bps
Casino	(0,7)	0,2	n.a.
Marge	-0,2%	0,1%	+30 bps
Naturalia	5,6	6,5	+16,1%
Marge	6,9%	7,7%	+84 bps
Marques de proximité	93,6	110,9	+18,6%
Marge	5,4%	6,5%	+114 bps
Cdiscount	11,1	9,2	-17,5%
Marge	4,8%	4,0%	-78 bps
Quatrim	1,4	(0,1)	n.a.
Autres	(6,3)	(9,9)	-57,1%
EBITDA ajusté Groupe	99,8	110,1	+10,4%
Marge	5,0%	5,7%	+67 bps

L'EBITDA ajusté après loyers payés Groupe s'établit à 1 M€ (vs -16 M€ au T1 2025).

(en M€)	T1 2025	T1 2026
Monoprix	(1,2)	12,6
Franprix	1,3	6,9
Casino	(12,7)	(10,8)
Naturalia	1,2	2,4
Marques de proximité	(11,4)	11,2
Cdiscount	6,0	4,5
Quatrim	(0,5)	(1,0)
Autres	(10,1)	(13,7)
EBITDA ajusté après loyers payés Groupe	(16)	0,9
Marge	-0,8%	0,0%

¹ Incluant le chiffre d'affaires d'ExtenC (portant les activités du Groupe à l'international)

Monoprix

- **Monoprix enregistre une variation de -0,4% de son chiffre d'affaires comparable sur le trimestre**, avec un trafic client stable. Les ventes alimentaires reculent de -1,0% (dont -0,7% sur les produits frais et -1,5% sur les produits non périssables), partiellement compensées par la **bonne tenue des ventes non-alimentaires (+0,8%)**. Le segment **Mode & Maison (+3,1%)** a une nouvelle fois soutenu la tendance et continue de surperformer le marché.

Le concept de restauration « La Cantine » poursuit son déploiement, avec 4 magasins supplémentaires au T1, portant à 17 le nombre de magasins passés au nouveau concept à fin mars, avec un effet toujours relatif sur le chiffre d'affaires.

Sur le trimestre, l'assainissement du parc s'est traduit chez Monoprix par la fermeture de 5 magasins et le transfert de 1 magasin intégré en franchise. La marque a parallèlement ouvert 5 magasins en franchise.

- **L'EBITDA ajusté ressort à 77,5 M€ au T1 2026, en hausse de +10,5 M€**, porté par la réduction de la démarque et par des économies de coûts.

Franprix

- **Franprix enregistre une croissance comparable de +0,8% de son chiffre d'affaires ce trimestre**, reflétant une solide contribution des magasins intégrés (+2,1%) portée par l'assainissement du parc, une croissance de +0,6% des magasins franchisés et une stabilisation de la performance des masters franchisés (-0,1%)¹. **Le trafic client est en hausse de +3,2% sur le trimestre**.

La performance a principalement été soutenue par **la solide contribution de la catégorie produits frais (+2,5%)**, portée par les actions commerciales déployées et l'optimisation de l'offre, et **le dynamisme des magasins convertis au concept « Oxygène »**, dont la surperformance se confirme par rapport au reste du parc (+6,4% de croissance du chiffre d'affaires comparable sur le trimestre vs +0,8% pour l'ensemble du parc). Le concept a été étendu à 31 magasins supplémentaires ce trimestre, portant le nombre de magasins passés au concept à 138 à fin mars (14% du parc).

L'évolution du parc Franprix s'est poursuivie ce trimestre avec la fermeture de 5 magasins, l'ouverture de 11 magasins et le transfert d'un magasin intégré en franchise.

- **L'EBITDA ajusté ressort à 26,8 M€ au T1 2026, en progression de +5,1 M€**, porté par des économies de coûts et un meilleur recouvrement des créances de franchisés favorisé par la stratégie de rationalisation du parc.

Casino / Spar / Vival

- **Les ventes des marques Casino, Spar, Vival s'inscrivent en hausse de +2,3% en données comparables au T1 2026**. La performance a été soutenue par (i) **le dynamisme des magasins saisonniers en montagne lors de la saison hivernale (+3%)**, (ii) **une solide performance sur les catégories de produits frais (+7,7%)** et (iii) **l'efficacité de la chaîne logistique**, avec un taux de service² à 95,4% sur le trimestre (+0,8 pt vs T1 2025).

Les marques Casino, Spar, Vival enregistrent une hausse de +1,1% de leur trafic client³ à parc comparable, tandis que le programme de fidélité "Coup de pouce" poursuit son développement, avec plus de 41 000 cartes créées au T1 et une quote-part de 14,5% du chiffre d'affaires dans les magasins éligibles (vs 11,7% au T1 2025).

Le développement des nouveaux concepts s'est poursuivi ce trimestre avec le déploiement de **5 nouveaux magasins Spar « Origines »** et **l'inauguration de deux nouveaux magasins sous la nouvelle identité « Casino »** à Feurs et Saint-Etienne le 31 mars.

Sur le trimestre, le parc de magasins fait état de 121 sorties, 38 ouvertures et 9 transferts de magasins intégrés en franchise.

- **L'EBITDA ajusté ressort à 0,2 M€ au T1 2026, en hausse de +0,9 M€**, principalement soutenu par la stratégie de rationalisation du parc de magasins et les économies de coûts.

¹ Chez Franprix, les « masters franchisés » désignent des magasins détenus à plus de 51% par Franprix dans le cadre de partenariats avec des exploitants. Ces magasins sont consolidés dans les comptes du Groupe, avec un mode d'exploitation assimilable à celui de magasins sous franchise

² Taux de service : chiffre d'affaires commandé effectivement livré

³ Sur les magasins intégrés et les magasins franchisés dont les caisses sont reliées au système IT des marques Casino, Spar, Vival

Naturalia

- La performance de Naturalia est restée soutenue ce trimestre avec une croissance comparable de son chiffre d'affaires de **+5,3%**, toujours portée par l'alimentaire (+6,0%) et la **bonne dynamique sur les produits frais (+6,5%)**. La marque continue de gagner des clients, avec une nouvelle progression du trafic (+4,0%).

Le succès du concept « La Ferme » se confirme ce trimestre, avec une croissance comparable à deux chiffres des magasins convertis en 2025 et le déploiement du concept dans 7 magasins supplémentaires (43 magasins déployés à fin mars). **Les ventes e-commerce ont également soutenu la tendance (+20,9%)** tandis que Naturalia a continué son développement sur le quick commerce avec l'extension du partenariat avec Uber Eats à 21 nouveaux magasins au T1 (93 magasins à fin mars).

L'offre de restauration à emporter a poursuivi son déploiement avec 5 nouveaux magasins passés au **concept snacking bio** ce trimestre (40 à fin mars).

Le parc de magasins de Naturalia est resté stable sur la période.
- L'EBITDA ajusté ressort à 6,5 M€ au T1 2026, en hausse de +0,9 M€**, porté par l'effet volume ainsi que la bonne tenue des coûts et de la démarque.

Cdiscount

- Cdiscount confirme la poursuite de sa dynamique de croissance portée par le plan de relance**, avec un **GMV¹ total en hausse de +5,7%** au T1 2026, dans la continuité du T4 2025. La croissance est portée par le dynamisme du **GMV de la Marketplace (+13,1%)**, qui représente désormais 70,3% du GMV Produit¹ (+3,2pts sur un an). Le GMV des ventes directes recule de -2,6% sur le trimestre en raison (i) d'une tendance défavorable sur le petit électroménager, (ii) de la normalisation des ventes de jeux vidéo après un T4 2025 exceptionnel, et (iii) du recul des ventes de biens techniques dans un contexte de tensions inflationnistes sur les composants électroniques.

Les fondamentaux d'activité se renforcent : **la base clients actifs progresse de +8,4% sur un an**, avec un recrutement de nouveaux clients en forte accélération à +27%, témoignant de l'efficacité du plan de relance.

Le **chiffre d'affaires** est en décroissance de **-1,3% en comparable**, en relation avec le recul des ventes directes (-2,6%). Ces effets sont partiellement compensés par la progression des revenus Marketplace (+10,4%) et de Cdiscount Advertising (+12,3%).
- L'EBITDA ajusté ressort à 9,2 M€ au T1 2026, en baisse de -2,0 M€ sur un an**, dans un contexte où le T1 2025 avait bénéficié de reprises de provisions sur risques clients plus importantes tandis que le T1 2026 a été impacté par des dotations au titre de risques opérationnels survenus en ce début d'année. La trajectoire opérationnelle présente quant à elle une amélioration, portée par la croissance du GMV du site, l'expansion de la marge sur coût variable et les premiers effets de la rationalisation des coûts marketing.

Autres et Quatrim

- L'EBITDA ajusté de Quatrim ressort à -0,1 M€ au T1 2026, en baisse de -1,5 M€ sur un an, en lien avec la baisse des loyers consécutive aux cessions d'actifs immobiliers.
- L'EBITDA ajusté des autres filiales et de la holding ressort à -9,9 M€ au T1 2026, en recul de -3,6 M€, notamment en lien avec la baisse des loyers consécutive aux cessions d'actifs immobiliers hors Quatrim.

¹ GMV (Gross Merchandise Volume) : volume d'affaires expédié TTC

GMV Produit : GMV des ventes directes et de la marketplace hors services B2C, activités B2B et autres revenus

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Cash-flow libre avant frais financiers¹ – Activités poursuivies

Au T1 2026, le cash-flow libre avant frais financiers ressort à -45 M€ (-81 M€ au T1 2025), en progression de +35 M€.

<i>(en M€)</i>	T1 2025	T1 2026
Capacité d'autofinancement (CAF)²	(28)	(6)
<i>dont EBITDA ajusté après loyers payés</i>	<i>(16)</i>	<i>1</i>
<i>dont APCO cash²</i>	<i>(15)</i>	<i>(9)</i>
<i>dont autres éléments CAF</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
Capex nets	(47)	(53)
Impôts	(2)	(2)
Variation de BFR²	(4)	15
Cash-flow libre avant frais financiers	(81)	(45)

Liquidité¹ au 31 mars 2026

Au 31 mars 2026, la liquidité du Groupe ressort à 802 M€. Elle comprend 780 M€ de trésorerie disponible au niveau de Casino Finance (centrale de trésorerie du Groupe) après mobilisation de la plupart des lignes de financement (autres que les programmes d'affacturage, d'affacturage inversé et assimilés) et 22 M€ de découverts non tirés à cette date.

Le Groupe a obtenu de ses créanciers un report de la maturité de ses financements opérationnels au 28 mai 2026 et a pour objectif de parvenir à un accord de principe avec ses créanciers et FRH au plus tard d'ici la fin du mois de juin 2026.

Covenants financiers

Ratio de levier net¹

Le périmètre de test du covenant correspond au Groupe retraité de Quatrim et, dans une moindre mesure, des filiales Mayland en Pologne et Wilkes au Brésil.

<i>(en M€)</i>	30 sept. 2025	31 déc. 2025	31 mars 2026
EBITDA ajusté covenant (12 mois) ^{1,3}	159	194	212
DFN covenant ¹	1 219	902	1 270
DFN covenant / EBITDA ajusté covenant	7,68x	4,66x	5,98x
Seuil à respecter	<8,34x	<7,17x	<7,41x

Le ratio « DFN covenant / EBITDA ajusté covenant » ressort ainsi à 5,98x, en dessous du niveau de ratio à respecter de 7,41x. Le Groupe indique que les prévisions d'EBITDA au T2 2026 doivent assurer le respect du prochain test de covenant qui interviendra le 30 juin 2026, avec un niveau de ratio à respecter de 6,88x.

Montant minimum de liquidité

La liquidité est de 0,8 Md€ au 31 mars 2026.

Prévisions de liquidité

Les prévisions de liquidité sont de 0,6 Md€ minimum au T2 2026 dont 0,2 Md€ liés à l'affacturage, l'affacturage inversé et programmes assimilés.

Pour rappel, à la fin de chaque trimestre, les prévisions de trésorerie doivent faire état d'une liquidité de 100 M€ minimum à la fin de chaque mois du trimestre suivant.

¹ Voir définitions en annexe page 9

² Hors effets liés à la transformation stratégique, hors procédures contentieuses non récurrentes se rapportant à des faits antérieurs à mars 2024, hors restructuration financière et hors conciliation (en 2025)

³ Aucun retraitement pro forma n'est pris en compte

FAITS MARQUANTS

Adaptation et renforcement de la structure financière

Le Groupe a détaillé le 24 novembre 2025 son plan stratégique « Renouveau 2030 » et le projet de renforcement de sa structure financière. Assisté des commissaires à l'exécution du plan et des mandataires à l'exécution des accords de conciliation, il s'est fixé pour objectif de parvenir à un accord de principe avec ses créanciers et FRH au plus tard d'ici la fin du mois de juin 2026.

Dans ce cadre, les paramètres fixés au soutien de ces objectifs par l'actionnaire majoritaire du groupe Casino, France Retail Holdings (« FRH »), ont également été présentés.

Le [communiqué](#) et la [présentation](#) sont disponibles sur le site internet du Groupe.

Le Groupe rappelle qu'il a obtenu de ses créanciers la prolongation de leur consentement de ne pas utiliser les discussions en cours relatives au projet d'adaptation et de renforcement de sa structure financière comme un quelconque moyen d'action au titre (i) de la documentation de financement faisant partie intégrante des plans de sauvegarde accélérée (dettes Term Loan B, RCF et Quatrim) ou (ii) de la documentation des financements opérationnels agréés dans le cadre des protocoles de conciliation. Le consentement relatif à la dette Quatrim est désormais étendu jusqu'au 28 mai 2026, date correspondant à l'extension des consentements actuellement octroyés par les créanciers TLB, et RCF et des financements opérationnels.

Les principaux termes des différentes propositions d'adaptation et de renforcement de la structure financière du groupe Casino, telles qu'elles ont été formulées, ont été rendues publiques les 10 février, 5 mars, 16 mars et 31 mars 2026 et figurent dans les présentations disponibles sur le site internet du Groupe.

Dans l'hypothèse où une telle opération d'adaptation et de renforcement de la structure financière se réaliserait, celle-ci serait massivement dilutive pour les actionnaires actuels.

A la date du présent communiqué, aucun accord n'a été trouvé entre Casino, FRH et les créanciers relatif à l'adaptation et au renforcement de la structure financière du groupe Casino. Les discussions vont donc se poursuivre dans la perspective de la signature d'un accord de principe au plus tard d'ici la fin du mois de juin 2026.

Le Groupe rappelle que l'arrêté des comptes 2025, sur une base de continuité d'exploitation, demeure subordonné à l'issue favorable des discussions en cours avec les différentes parties prenante à la restructuration financière du Groupe. Dans ce contexte, si les comptes 2025 arrêtés faisaient apparaître des écarts par rapport aux données 2025 estimées publiées le 30 mars 2026, ces écarts pourraient, le cas échéant, avoir une incidence sur les données financières du 1^{er} trimestre 2026 présentées dans le présent communiqué.

En cohérence avec le report de la publication du Rapport Financier Annuel, le groupe a sollicité auprès de ses créanciers l'autorisation de leur communiquer ultérieurement ses comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Cessions immobilières

Le Groupe a réalisé 8 M€ de cessions immobilières au T1 2026, dont 2 M€ par Quatrim et ses filiales.

Sur le trimestre, le Groupe a procédé le 27 mars dernier au remboursement de 20,8 M€ de la dette sécurisée portée par Quatrim, **permettant de réduire le nominal de cette obligation à 120 M€ au 31 mars 2026**.

Procédure devant le Tribunal judiciaire de Paris

À la suite d'une enquête préliminaire menée par le Parquet National Financier (PNF) portant sur des faits susceptibles d'être qualifiés de manipulations de cours et de corruption privée remontant aux années 2018 et 2019, la société Casino, Guichard-Perrachon a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel de Paris.

L'audience s'est tenue du 1^{er} au 22 octobre 2025. Le jugement a été rendu le 29 janvier 2026 par le Tribunal correctionnel de Paris qui a relaxé la Société du chef de manipulation de cours par recours à des procédés fictifs, et l'a condamnée au paiement d'une amende de 40 M€, dont 20 M€ avec sursis, ainsi qu'à des réparations civiles, pour corruption privée active et diffusion en bande organisée d'informations fausses ou trompeuses, en raison de faits remontant aux années 2018 et 2019.

La société Casino, Guichard-Perrachon n'a pas fait appel de sa condamnation pénale. Le jugement du 29 janvier 2026 étant devenu définitif pour ce qui concerne l'action publique à l'égard de la société Casino, Guichard-Perrachon, l'amende ferme de 20 M€ a été réglée fin février 2026, sans effet sur l'agrégat cash-flow libre avant frais financiers¹.

¹ Voir définition en annexe page 9

La société Casino, Guichard-Perrachon a toutefois fait appel du calcul des intérêts civils retenu par le Tribunal au bénéfice des parties civiles investisseurs, et certaines parties civiles ont également formé appel du jugement contre la Société.

Procédures à l'initiative de GPA

Procédure d'arbitrage CCI

Le plan de sauvegarde accélérée de Casino, Guichard-Perrachon approuvé par le Tribunal des affaires économiques de Paris le 26 février 2024, a mis fin à la garantie non plafonnée antérieurement consentie par Casino au bénéfice de GPA, qui prévoyait un engagement d'indemnisation par Casino au profit de GPA pour toutes les pertes qui pourraient résulter de la mise en œuvre de la structure d'amortissement de l'écart d'acquisition (goodwill) généré par l'acquisition des actions de GPA par Casino.

Le 6 mai 2025, GPA a saisi la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI afin de préserver ses droits au titre de cette garantie. Conformément à ce qui est indiqué dans son Document d'Enregistrement Universel 2024, Casino a rappelé le 7 mai 2025 qu'en application de son plan de sauvegarde accélérée, la garantie consentie à GPA n'est plus en vigueur.

La procédure d'arbitrage est en cours d'instruction.

Dans le cadre de cet arbitrage, GPA a sollicité du Tribunal arbitral, le 24 février 2026, des mesures conservatoires visant principalement à empêcher le transfert des actions GPA détenues par le groupe Casino ou à bloquer le produit de toute vente potentielle de celles-ci pendant la durée de l'arbitrage, au motif allégué de préserver ses droits dans le cadre de l'arbitrage. Par décision du 10 avril 2026, le Tribunal arbitral a rejeté cette demande de mesures provisoires.

Procédure devant le Tribunal civil

Le 17 avril 2026, GPA a requis et obtenu d'un Tribunal civil au Brésil une injonction préliminaire interdisant la cession des actions de GPA détenues indirectement par Casino.

Le 22 avril 2026, à la suite de la demande de révision de cette décision déposée par Casino, le Tribunal a autorisé la cession en cours par Obin Holdings Netherlands B.V. (filiale de Casino) de ses actions dans GPA, avec constitution d'un séquestre du produit de la cession.

La participation indirecte de Casino dans GPA atteint désormais 20,44% du capital.

Casino a fait appel de la décision du 17 avril 2026.

Procédure d'arbitrage initiée par Assaí au Brésil

Le 10 décembre 2025, Casino a reçu notification d'une demande d'arbitrage initiée par Assaí au Brésil devant le CAM-CCBC (Center for Arbitration and Mediation of the Brazil-Canada Chamber of Commerce) à l'encontre de Casino, Guichard-Perrachon, de sa filiale Segisor et de GPA, en lien avec des contrats de séparation et cession conclus les 14 et 16 décembre 2020 entre Assaí et GPA.

Assaí vise notamment l'extension de l'arbitrage à Casino et la reconnaissance d'une responsabilité solidaire de GPA et de Casino pour indemniser Assaí au titre de passifs fiscaux de GPA relatifs à la période pré-séparation. Assaí requiert à ce titre la mise en place de garanties par GPA et Casino pour couvrir le montant des passifs fiscaux de GPA liés à la période pré-séparation ou le dépôt par Casino sur un compte bloqué au Brésil de tout produit de cession des titres de GPA, jusqu'à la complète exécution (paiement ou constitution de garanties) des obligations de GPA vis-à-vis d'Assaí.

Casino conteste sa participation dans l'arbitrage initié par Assaí, Casino n'étant pas partie aux contrats et n'ayant pris aucun engagement vis-à-vis de GPA ou Assaí au titre des passifs fiscaux de GPA liées à la période pré-séparation.

La procédure arbitrale est actuellement au stade de la constitution du Tribunal arbitral.

ANNEXES – PARC DE MAGASINS

Parc de magasins des activités poursuivies

	31 mars 2025	30 juin 2025	30 sept. 2025	31 déc. 2025	31 mars 2026
Monoprix	620	617	622	624	623
dont Intégrés France	321	318	312	283	281
Franchisés / LG	299	299	310	341	342
Franprix	1 044	1 031	1 012	999	1 005
dont Intégrés France	302	299	298	296	296
Franchisés / LG France	638	628	613	602	607
Affiliés international ¹	104	104	101	101	102
Casino	5 125	4 844	4 784	4 648	4 566
dont Intégrés France	330	285	260	236	218
Franchisés / LG France	4 651 ³	4 411 ⁴	4 376	4 292	4 227
Affiliés International ²	144	148	148	120	121
Naturalia	219	217	217	213	213
dont Intégrés France	155	154	154	152	152
Franchisés / LG	64	63	63	61	61
Autres activités⁵	5	5	5	-	-
TOTAL	7 013	6 714	6 640	6 484	6 407
dont intégrés	1 108	1 056	1 024	967	947
dont franchisés / LG	5 905	5 658	5 616	5 517	5 460
% de franchisés / LG	84%	84%	85%	85%	85%

LG : Location-gérance

ANNEXES – INFORMATIONS COMPTABLES

Activités abandonnées

Le Groupe rappelle qu'en application de la norme IFRS 5, les résultats des activités suivantes sont présentés en activités abandonnées :

- **Hypermarchés et Supermarchés Casino** dans le cadre de la cession des hypermarchés et supermarchés
- **Activités de Leader Price en France**
- **GPA** : en l'absence de contrôle, la participation de 22,5% au capital de GPA au 31 mars 2026 est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

¹ Les affiliés à l'international de Franprix comprennent les magasins Leader Price franchisés à l'international. Le dernier magasin Leader Price franchisé en France est présenté en activités abandonnées

² Les affiliés à l'international de la Proximité comprennent les magasins HM/SM affiliés à l'international. Les magasins SM en France sont présentés en activités abandonnées

³ La baisse du nombre de magasin Franchisés / LG France s'explique principalement par la sortie du master franchisé Puig&Fils

⁴ La baisse du nombre de magasin Franchisés / LG France s'explique principalement par la sortie du master franchisé Magne

⁵ Les autres activités comprennent 3C Cameroun

Croissance comparable

Le chiffre d'affaires comparable comprend les ventes e-commerce et les ventes de marchandises hors essence des magasins ouverts depuis au moins 12 mois. Il s'entend à taux de change constant, hors effets calendaires et hors taxes.

Démarque

La démarque correspond à la différence existante entre le stock théorique et l'inventaire matériel effectué dans le magasin. Elle comprend la démarque connue (articles cassés, date limite de vente dépassée) et inconnue (vols).

EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants présentée en ROC. La marge d'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA ajusté rapporté au chiffre d'affaires hors taxes.

EBITDA ajusté après loyers payés

L'EBITDA ajusté après loyers payés sont définis comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants présentée en ROC et diminué par les remboursements des passifs de loyer et les intérêts financiers nets versés sur passifs de loyer.

Cash-flow libre avant / après frais financiers

Le cash-flow libre avant frais financiers correspond aux flux de trésorerie générés par l'activité tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés diminués des capex nets, des loyers versés au titre des contrats de location faisant l'objet d'un retraitement IFRS 16 et ajustés des effets liés à la transformation stratégique, au plan de cession et à des procédures contentieuses non récurrentes se rapportant à des faits antérieurs à mars 2024 ainsi qu'à la restructuration financière.

Le cash-flow libre après frais financiers s'obtient en déduisant du cash-flow libre avant frais financiers les intérêts financiers nets versés, hors ceux relatifs aux contrats de location retraités selon IFRS 16.

Liquidité

Selon la documentation bancaire, la liquidité correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie consolidés (déduction faite de la trésorerie en transit et de la trésorerie non-centralisée), ainsi qu'aux lignes de financements opérationnels (en dehors des programmes d'affacturage, d'affacturage inversé et similaires), non tirées et immédiatement disponibles.

Covenant – Ratio de levier net

Le covenant est défini comme le ratio entre la « dette financière nette covenant » et l'« EBITDA ajusté covenant ». Le périmètre de test du covenant correspond au Groupe retraité de Quatrim et, dans une moindre mesure des filiales Mayland en Pologne et Wilkes au Brésil.

EBITDA ajusté covenant

L'« EBITDA ajusté covenant » ou EBITDA pro forma (selon la documentation) correspond à l'EBITDA ajusté après loyers payés relatif au périmètre du covenant, hors des éventuelles incidences d'effets de périmètre et de retraitements pro forma correspondant à des futures économies/synergies à réaliser dans les 18 mois.

Dette financière nette covenant

La « dette financière nette covenant » correspond aux dettes financières brutes attachées au périmètre covenant (en ce compris les emprunts des sociétés dudit périmètre auprès des autres sociétés du Groupe), (i) augmentées des passifs financiers qui ont, en substance, une nature de dettes financières, (ii) ajustées du tirage moyen sur les lignes revolving du Groupe au cours des douze derniers mois (à compter de la date de la restructuration) et (iii) diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie des entités du périmètre covenant et des mobilisations de créances non déconsolidantes relatives aux programmes de financements opérationnels réinstallés dans le cadre de la restructuration.

Elle diffère de la « dette financière nette » comptable du Groupe qui reprend en date de clôture l'ensemble des dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnés, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

Contacts analystes et investisseurs

Charlotte IZABEL	+33 (0)6 89 19 88 33	cizabel@groupe-casino.fr
Relations Investisseurs	+33 (0)1 53 65 24 17	IR_Casino@groupe-casino.fr

Contacts presse

Direction de la Communication Groupe Casino

Stéphanie ABADIE	+33 (0)6 26 27 37 05	sabadie@groupe-casino.fr
Service de presse	+33 (0)1 53 65 24 29	directiondelacommunication@groupe-casino.fr

Disclaimer

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.